

PROCEDURE DE RENOUELEMENT DE LA DEROGATION D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026

ETAPE 1 :

- Définir en concertation avec l'école l'OTS dérogatoire souhaitée en précisant les horaires de chaque jour de classe. (4 ou 4,5 jours avec ou sans changement d'horaires rapport aux horaires actuels).

ETAPE 2 :

- Recueillir l'avis de l'IEN de circonscription. Cet avis peut être demandé par l'école : envoyer un courriel au secrétariat de la circonscription en indiquant les jours et horaires choisis et en mentionnant s'il s'agit d'une reconduction de l'OTS existante ou bien d'une modification. L'inspecteur de l'éducation nationale indique par retour de mail son avis - en cas d'avis réservé ou défavorable, il en explicite les raisons.
- Si transport scolaire, obtenir l'accord écrit de l'organisme de transport (par courriel).

ETAPE 3 :

- Procéder au vote en conseil d'école
- Procéder au vote en conseil municipal / syndical

ETAPE 4 :

- Préparer au format PDF les 4 documents suivants :
 - Délibération municipale / syndicale
 - PV du conseil d'école (à défaut une attestation signée du directeur d'école actant les horaires votés, la date et le résultat des votes).
 - Courriel portant la mention de l'avis de l'IEN de circonscription
 - Si transport scolaire, courriel portant accord de l'organisme de transport
- Collecter le n° SIRET de votre commune ou de votre syndicat et le n° UAI (ou RNE) de l'école. L'école peut vous l'indiquer ou vous le trouverez sous ce lien : <https://www.ac-bordeaux.fr/media/14342/download>

ETAPE 5 :

- Si vous ne disposez pas d'un compte Démarche numérique (ou Démarches simplifiées), créer un compte via le lien https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_up : entrer un e-mail, choisir un mot de passe (12 caractères) et cliquer sur « créer un compte ».

Se créer un compte avec une adresse électronique

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Exemple : adresse@mail.com

XXX@gmail.com

Mot de passe *

Afficher

.....

Créer un compte



Félicitations ! Mot de passe
suffisamment fort et sécurisé.

- Accéder à la démarche [Demande d'organisation du temps scolaire dérogatoire pour la rentrée 2026](https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ots-64) via le lien : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ots-64>

ETAPE 6 :

➤ 1- Rubrique Identifier votre établissement

- Renseigner le n° SIRET de votre commune ou de votre syndicat puis bouton **CONTINUER** et **CONTINUER avec ces informations**
- Le dossier se présente comme ci-dessous :

Demande d'organisation du temps scolaire dérogatoire pour la rentrée 2026 BROUILLON

Dossier n° 27778303 - En brouillon depuis le 18 novembre 2025 15:09

Expirera le 18/02/2026 (3 mois après la dernière modification du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier

Votre identité ▼

- Inviter l'école en saisissant son adresse courriel puis bouton **ENVOYER UNE INVITATION**.

➤ 2- Rubrique Identification Ecole et Autorité exerçant de la compétence scolaire

- Saisir pour l'école sa circonscription, son n° UAI (RNE), son nom et la commune où elle est située
NB : pour le nom de l'école, indiquer le nom sans le faire précéder du mot école et sans guillemets
Exemple 1 (école sans nom) **Exemple 2 (école du bourg)**

Nom de l'école *

-> indiquer le nom sans le faire précéder du mot école
-> si l'école ne porte pas de nom, indiquer -publique-

publique

Nom de l'école *

-> indiquer le nom sans le faire précéder du mot école
-> si l'école ne porte pas de nom, indiquer -publique-

du bourg

- Saisir pour votre collectivité sa forme juridique (commune ou EPCI), son nom et les coordonnées utiles.

➤ 3- Rubrique Organisation de la semaine

- Choisir parmi les 3 options, saisir les jours d'enseignement et sélectionner les horaires pour chaque jour
1 (choix options) **2 (jours d'école)** **3 (horaires)**

- Renouvellement OTS sur 4 jours sans changement d'horaires
- Renouvellement OTS sur 4 jours avec changement d'horaires
- Autre choix (si aucun des cas ci-dessus n'est adapté)

Jours d'enseignement *

Choisir les jours d'enseignement sur une semaine

Lundi × Mardi × Jeudi ×

§électionnez ou commencez à saisir

Mercredi

2.1.1. Horaires du Lundi

Heure de début de matinée lundi *

Format hh:mm

8:10

➤ 4- Rubrique Pièces constituant la demande conjointe d'OTS dérogatoire

- Joindre les justificatifs (PV conseil d'école, délibération, courriel IEN et accord organisme de transport)
- Puis bouton **DEPOSER LE DOSSIER**. *Un accusé de réception vous est automatiquement délivré. Vous recevez ensuite un courriel vous informant de l'instruction de la demande. En cas de difficulté, vous serez alors contacté par courriel au plus vite. Sinon, vous recevrez entre avril et juin 2025, pour chaque école, après présentation au CDEN, une décision validant l'OTS dérogatoire sollicitée.*

- Si plusieurs écoles, renseigner un dossier par école (conseil : utiliser le bouton **DUPLIQUER** - menu **ACTIONS**)